

050 Cote de la Bibliothèque du Congrès (R)

Premier indicateur

Présence dans la collection de la LC

- ♯ Aucune indication fournie
- 0 L'ouvrage est conservé à la LC
- 1 L'ouvrage n'est pas conservé à la LC

Second indicateur

Source de la cote

- 0 Attribué par la LC
- 4 Attribué par un organisme autre que la LC

Codes de sous-zones

- | | |
|--|---|
| ‡a Indice de classification (R) | ‡3 Documents précisés (NR) |
| ‡b Numéro de document (NR) | ‡6 Liaison (NR) |
| ‡0 Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R) | ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R) |
| ‡1 URI de l'objet du monde réel (R) | |

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient une cote complète de la Bibliothèque du Congrès (LC) ou un indice de classification attribué par la Bibliothèque du Congrès ou par d'autres organismes utilisant la *Library of Congress Classification* ou les *LC Classification-Additions and Changes*. Les valeurs du second indicateur permettent de savoir si le contenu a été attribué par la Bibliothèque du Congrès ou par un autre organisme.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

■ Premier indicateur - Présence dans la collection de la LC

La position du premier indicateur contient une valeur indiquant si le document se trouve dans les collections de la LC.

♯ - Aucune indication fournie

La valeur «♯» indique qu'aucune information n'est fournie. Cette valeur est utilisée pour toutes les cotes attribuées par des organismes autres que la Bibliothèque du Congrès.

050 ♯4‡aNB933.F44‡bT6

0 - L'ouvrage est conservé à la LC

La valeur «0» indique que le document se trouve dans les collections de la LC sous la cote donnée dans cette zone. D'autres organismes devraient utiliser cette valeur lorsque le catalogage est dérivé d'une notice de la LC, sauf dans les cas ci-dessous.

050 00‡aZ695.7‡b.B37 1980

1 - L'ouvrage n'est pas conservé à la LC

La valeur «1» indique que le document ne se trouve pas dans les collections de la LC ou qu'il n'est pas rangé dans les rayons sous la cote fournie dans la zone. Les autres organismes devraient utiliser cette valeur lorsque le catalogage est dérivé d'une notice de la LC dans laquelle la cote est inscrite

050

entre crochets ou précédée d'une croix de Malte.

050 10‡aBJ1533.C4‡bL49

■ Second Indicateur - Source de la cote

La position du second indicateur contient une valeur qui indique si la cote ou l'indice de classification provient de la Bibliothèque du Congrès ou d'un autre organisme.

0 - Attribué par la LC

La valeur «0» indique que la Bibliothèque du Congrès est la source de la cote ou de l'indice de classification. On utilise la valeur «0» lorsque le catalogage est dérivé à partir d'une notice LC ayant une zone 050.

050 00‡aJK609‡b.M2

4 - Attribué par un organisme autre que la LC

La valeur «4» indique que la source de la cote ou de l'indice de classification provient d'un organisme autre que la Bibliothèque du Congrès.

050 4‡aQK232‡b.M3

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a - Indice de classification

La sous-zone ‡a contient le segment représentant l'indice de classification dans la cote. La source de l'indice de classification est la *Library of Congress Classification* et les *LC Classification-Additions and Changes* qui sont mis à jour par la Bibliothèque du Congrès. On doit répéter la sous-zone ‡a pour inscrire un indice de classification complémentaire. On inscrit l'indice de classification complémentaire après la dernière sous-zone de la cote. Si l'indice de classification complémentaire comprend également un numéro de document, on inscrit le numéro de document dans la même sous-zone que celle de l'indice de classification complémentaire; on ne l'entre pas dans une sous-zone séparée.

050 00‡aQC861.2‡b.B36

050 00‡aZ695.7‡b.B37 1980

050 00‡aZ7164.N3‡bL34 no. 9‡aZ7165.R42‡aHC517.R42

050 00‡aRC951

‡b - Numéro de document

La sous-zone ‡b contient le segment représentant le numéro de document dans la cote. Un numéro de document représente le chiffre Cutter, la date, le terme, etc. qui est ajouté à l'indice de classification pour distinguer un document d'un autre portant le même indice de classification. Il se peut que les organismes utilisant le *Cutter-Sanborn Three-Figure Author Table* se conforment à la méthode du numéro de document de la Bibliothèque du Congrès en se servant des conventions du *Subject Cataloging Manual: Shelflisting*.

050 00‡aJX1974.7‡b.M5

050 00‡aZ673.L7‡bY

050 10‡aHF5726‡b.B27 1980

050 00‡aE506.5 6th‡bG

050 00‡aE514.6 10th‡b.T76 1905

[Les deux cotes ci-haut représentent des cotes d'histoires de régiment.]

‡0 - Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡1 – URI de l'objet du monde réel

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡3 - Documents précisés

La sous-zone ‡3 contient l'information qui indique la partie du matériel décrit à laquelle s'applique la zone. On utilise cette zone pour du matériel d'archives d'une façon parallèle à l'usage de la sous-zone ‡3 dans d'autres zones.

‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Cote de la LC (LCCN)

Si la zone de la cote ne renferme qu'un indice de classification (des lettres suivies de chiffres, incluant peut-être un point et un espace), on n'utilise pas la sous-zone ‡b.

050 00‡aQA37
050 00‡aE525.5 123d

En règle générale, le segment représentant le numéro de document dans la cote commence à la dernière lettre majuscule de la cote ou au point, s'il y a lieu, qui le précède.

050 00‡aHF5549.5.R44‡bM35

Exceptions à la règle générale des numéros de documents :

Si la cote est suivie d'une date seulement, sans chiffre Cutter, la date est inscrite dans la sous-zone ‡b.

050 00‡aE457.92‡b 1967

Si la cote est suivie de numéros de volumes qui renferment des lettres majuscules, on ignore ces lettres pour localiser la dernière lettre majuscule.

050 00‡aJX1977‡b.A2 St/ESA/35
050 00‡aHA1501‡bA, Nr. 615
050 00‡aHD28‡b.Y555 vol. 55 Suppl.

Si la cote commence par CS71, la sous-zone ‡b contient la date.

050 00‡aCS71.C323‡b 1977

Si la cote s'applique à une table de classification (c'est-à-dire qu'il s'agit d'une cote commençant par Z696.U5), on inscrit la lettre ou les lettres de l'indice de classification pour cette classification particulière, ainsi que les chiffres suivant ces lettres, dans la sous-zone ‡a (comme faisant partie de la classification). La sous-zone ‡b contient la date.

050 00‡aZ696.U5E3‡b 1958
050 00‡aZ696.U5H-HJ‡b 1981

On utilise les abréviations «*subser.*» et «*Suppl.*» dans la sous-zone ‡b, même s'il n'y a pas de numéro de document.

Majuscules

050

Les caractères alphabétiques dans la partie de l'indice de classification sont habituellement entrés en majuscules.

Espacement

Si la cote doit comprendre des espaces, on doit les entrer.

050 00#aDK274.3 1968#b.K39
050 00#aVM341#b.M9 vol. 48
050 00#aCS71.C323#b 1977

Constantes d'affichage

[...] [crochets]

Les crochets qui entourent habituellement les cotes des ouvrages ne faisant pas partie des collections de la LC ou des cotes/indices alternatifs n'apparaissent pas dans une notice MARC. Ils peuvent être générés par le système comme constante d'affichage selon la valeur «1» du premier indicateur ou les sous-zones #a additionnelles.

Zone de contenu désignée :

050 10#aHF5726#b.B27 1980

Exemple d'affichage :

[HF5726.B27 1980]

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Premier indicateur - Présence dans la collection de la LC

♯ - Aucune indication fournie

Avant la définition, en 1982, du code « 4 » dans la position du second indicateur, le premier indicateur dans les spécifications de documents visuels était non défini. Ainsi, les documents visuels d'avant 1982 peuvent contenir un « ♯ » à la position du premier indicateur, signifiant *non défini*.

Second indicateur - Cote de collection (PS) [PÉRIMÉ]

Dans les spécifications des publications en série, l'utilisation de la position du second indicateur pour préciser le type de collection est devenue périmée en 1976. Les valeurs étaient les suivantes : «0» (Aucune collection mentionnée), «1» (Collection principale), «2» (Sous-collection), «3» (Sous-sous-collection).

Second indicateur - Source de la cote

♯ - Aucune indication fournie [PÉRIMÉ]

Le second indicateur a été défini en 1982. Auparavant, la zone 050 était réservée aux organismes désignés et ne contenait que les cotes attribuées par la Bibliothèque du Congrès. Les notices de la LC créées avant la définition de cet indicateur peuvent contenir un blanc (♯) à cette position, signifiant *non défini*.

♯d - Cote supplémentaire (MES) [PÉRIMÉ, 1981]

♯0 - Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité [NOUVEAU, 2017]

♯1 - URI de l'objet du monde réel [NOUVEAU, 2017]